



Ville d'Athis-Mons

## **REGLEMENT DU CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL 2016**

### **Article 1 : Objet**

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la Ville d'Athis-Mons organise un concours sur le thème des illuminations et décorations de Noël afin de faire vivre l'esprit de Noël dans les rues athéniennes.

Ce concours se déroulera sur toute la période des fêtes de Noël, à partir du 5 décembre 2016.

### **Article 2 : inscriptions**

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune d'Athis-Mons, après inscription obligatoire auprès de la mairie. La participation est gratuite et s'effectuera au moyen du coupon de participation ci-dessous à renvoyer au plus tard le 2 décembre.

Le coupon peut être envoyé par courrier (Mairie d'Athis-Mons – service événementiel – Place du Général de Gaulle 91200 Athis-Mons) ou mail à l'adresse : [evenementiel@mairie-athis-mons.fr](mailto:evenementiel@mairie-athis-mons.fr)  
Plus d'informations au 01 69 54 54 41.

### **Article 3 : Catégories**

Les participants doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- Catégorie 1 : Maisons
- Catégorie 2 : Balcons ou terrasses (appartements)
- Catégorie 3 : Commerces et locaux professionnels

Le jury établira un classement dans chacune de ces catégories.

### **Article 4 : Critères de sélection - jury**

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- La qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël (effet d'ensemble) ;
- Le sens artistique et l'originalité ;
- La visibilité de la rue ;
- Les efforts en matière de développement durable et économies d'énergie : utilisation d'ampoules et guirlandes à basse consommation

Les illuminations et décorations devront :

- être installées sur le domaine privé et ne pas empiéter sur le trottoir et la voie publique ;
- être visibles de la rue ou de la route entre 17h30 et 22h.

Le passage du jury ne se fera qu'une seule fois entre le 10 et le 16 décembre.

Le jury ne rentrera pas dans les propriétés privées



Ville d'Athis-Mons

### **Article 5 : Résultats et remise des prix**

Les résultats du concours seront communiqués le dernier jour du marché de Noël d'Athis-Mons le dimanche 18 décembre à 18h.

Les 3 premiers de chaque catégorie se verront remettre un trophée et une récompense.

### **Article 6 : Droit à l'image**

Les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la ville d'Athis-Mons.

### **Article 7 : Acceptation du règlement**

Les participants, inscrits au concours d'illuminations et décorations de Noël des maisons, jardins et locaux professionnels, acceptent, sans réserve, le présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

## **BULLETIN D'INSCRIPTION**

---

Coupon à envoyer par courrier au service événementiel ou mail à l'adresse : [evenementiel@mairie-athis-mons.fr](mailto:evenementiel@mairie-athis-mons.fr) avant le 2 décembre.

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE.....

.....91200 ATHIS-MONS

COURRIEL.....

TELEPHONE.....

CATEGORIE :  Maisons

Balcons et terrasses (appartements)

Commerces et locaux professionnels

DATE ET SIGNATURE (précédé de la mention « lu et approuve le règlement »)